

2010-04-08

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Développement d'un indicateur de santé financière basé sur les comptes annuels des sociétés

par David Vivet

NBB Working Paper No 213 - Document Series

Ce document synthétise les travaux liés au développement d'un indicateur de santé financière basé sur les comptes annuels des sociétés. Cet indicateur est conçu comme une combinaison pondérée de variables, qui est atteinte au moyen d'un modèle construit de la même manière qu'un modèle de prédiction des défaillances. Le modèle prend la forme d'une régression logistique discriminant entre les sociétés défaillantes d'une part, les sociétés non défaillantes d'autre part. La définition de la défaillance est basée sur un critère juridique: une société est considérée comme défaillante si elle a fait l'objet d'une faillite ou d'un concordat judiciaire dans le passé.

L'indicateur résume la situation de chaque société en une valeur unique qui tient compte simultanément des dimensions de solvabilité, de liquidité et de rentabilité. Ces dimensions sont complémentaires dans l'élaboration d'un diagnostic financier, un niveau d'endettement élevé pouvant par exemple être compensé par une trésorerie ou un cash-flow abondants, et inversement. L'indicateur tient également compte de l'âge et de la taille des sociétés, notamment par le biais de variables d'interaction.

L'indicateur constitue une évaluation strictement financière des sociétés à un moment donné. Cette évaluation est basée sur les données des comptes annuels et ne tient dès lors pas compte d'autres éléments fondamentaux, comme les perspectives de développement, la concurrence, la qualité des dirigeants ou encore l'inclination des actionnaires à apporter leur soutien financier. À ce titre, l'indicateur doit être considéré comme un des éléments permettant de porter un jugement complet sur la situation d'une entreprise.

Afin d'assurer une fiabilité minimale aux résultats, l'indicateur est calculé pour les sociétés satisfaisant aux conditions suivantes:

- contrôles logiques et arithmétiques de la Centrale des bilans satisfaits;
- total bilantaire: supérieur ou égal à 50.000 euros;
- durée de l'exercice comptable: égale à 12 mois;
- forme juridique: société anonyme (SA), société privée à responsabilité limitée (SPRL) ou société coopérative;
- conditions de contenu: actifs circulants, fonds de tiers, fonds de tiers à court terme et dettes à un an au plus supérieurs à zéro.

La population ainsi circonscrite contient plus de 200.000 observations pour les derniers exercices comptables (225.000 en 2008). Elle est nettement plus vaste que les populations étudiées dans la plupart des travaux comparables. Les performances du modèle n'en sont pas moins très satisfaisantes et stables dans le temps.

Le modèle présenté dans le working paper remplace le modèle précédemment développé par la Banque. Par rapport à ce dernier, les améliorations sont multiples. Le nouveau modèle couvre d'abord une population composée de deux fois plus de sociétés. Ensuite, afin de sélectionner les variables les plus pertinentes, l'exploration des données a fait l'objet d'une attention particulière. Cette analyse a entre autres montré qu'il est préférable d'exclure les variables relatives aux dettes échues envers le fisc et l'ONSS, qui occupaient pourtant une place prépondérante dans le modèle précédent

Le modèle présenté dans ce document est destiné à des utilisateurs externes et vise à synthétiser la situation de chaque société en une valeur unique: l'indicateur de santé financière. Dans ce cadre, l'ensemble des sociétés en situation de faillite ou de concordat judiciaire est utilisé comme un *benchmark* de ce qu'est une situation financière dégradée.

Sur base de l'indicateur, dix classes de santé financière ont été définies. Ces classes regroupent les sociétés en ensembles stables et homogènes du point de vue du taux de défaillance à 3 ans observé dans le passé. Chaque classe est ainsi associée à un niveau de risque distinct. Les classes de santé financière sont destinées à être utilisées dans les dossiers d'entreprise établis par la Centrale des bilans. Ces dossiers sont conçus pour comparer la situation financière d'une entreprise avec celle des entreprises de la même branche d'activité.